

Le 12 juillet 2018

## ÉQUITÉ SALARIALE : POURSUITE DE LA MÉDIATION

Conformément aux directives de l'arbitre Flynn, les parties se réunissent pour tenter de régler plusieurs dossiers.

### Livraison des ERMP, changement de serrures et envois sans adresse

Les parties se réunissent pour discuter des dossiers à régler afin de cerner l'incidence de la décision de l'arbitre Flynn sur l'écart salarial, le régime de retraite et les valeurs de temps liées à ces méthodes de travail.

### Propositions actuelles de Postes Canada sur les avantages sociaux :

- **Assurance-vie et prestation de décès de 10 000 \$** : Postes Canada fournit cet avantage.
- **Régime de soins dentaires une fois à la retraite** : Postes Canada fournit cet avantage. Les FFPS doivent payer la totalité de la prime.
- **Régime de soins médicaux complémentaire une fois à la retraite** : Postes Canada fournit cet avantage et la période d'admissibilité de 15 ans commence le 1<sup>er</sup> janvier 2016.
- **Assurance-invalidité de longue durée** : Postes Canada fournit cet avantage.
- **Congé de mariage, de naissance et d'adoption** : Postes Canada fournit cet avantage.
- **Prime du régime d'assurance-maladie de la Colombie-Britannique** : Postes Canada fournit cet avantage.
- **Indemnité de poste isolé** : Postes Canada fournit cet avantage.
- **Congé annuel et congé de pré-retraite** : Postes Canada n'accorde pas le congé, mais paie le salaire correspondant au nombre de semaines du congé. Admissibilité à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016. La 5<sup>e</sup> semaine de congé annuel sera accordée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2030. La 1<sup>re</sup> semaine de congé de pré-retraite sera accordée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 aux FFPS âgés de 60 ans et plus.
- **Indemnité de gants** : Postes Canada paie cette indemnité, mais la méthode de paiement n'est pas encore fixée.
- **Indemnité de déplacement** : Postes Canada n'a pas encore de position déterminée à ce sujet.

.../2



## **Encore bien des questions sans réponse**

Bien des dossiers demeurent en suspens, dont le statut des travailleurs et travailleuses en congé d'invalidité prolongée, les lieux désignés postes isolés, les critères d'admissibilité aux avantages sociaux à la retraite, ainsi que le congé annuel et le congé de pré-retraite. Dans certains cas, Postes Canada n'a pas encore défini clairement sa position, et dans d'autres cas, les parties ne s'entendent pas. L'arbitre Flynn participe aux discussions à titre de médiatrice-arbitre. Les prochaines séances de médiation auront lieu les 17, 18 et 25 juillet, et les 7, 8, 21, 22 et 23 août.

## **Arbitrage des dossiers non réglés**

Le Syndicat est résolu à négocier une entente qui respecte intégralement l'obligation de Postes Canada, aux termes de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, d'accorder l'équité salariale aux FFRS.

Nous espérons conclure une entente pour que les FFRS touchent la rétroactivité de leur rémunération et bénéficient des nouveaux avantages sociaux dans les meilleurs délais. Si aucune entente n'est possible, les dossiers non réglés seront renvoyés à l'arbitre Flynn, qui rendra une décision finale.

Solidarité,

Les membres du Comité de l'équité salariale.



Nancy Beauchamp



Barb McMillan



Cathy Kennedy

